"Phe, les rues Saint-Catherine, Dorchester, Lagauchetière, "Craig, Notre-Dame, Saint-Denis, Berri, Amherst et Saint-"hubert.

"District No 16.—(Quartier Papineau): Les rues Onta-"rio, Sainte-Catherine, Dorchester, Craig et Notre-Dame. "District No 17.—(Quartier Sainte-Marie): Les rues No-"tre-Dame, Sainte-Catherine et Ontario.

"District No 18.—(Quartier Hochelaga): Les rues No-"tre-Dame, Sainte-Catherine et Ontario";

et, ainsi amendée, ladite section est agréée.

La section 3 (primitivement section 2) étant lue, elle est agréée.

Ledit règlement, ainsi amendé, après avoir été approuvé par l'avocat en chef de la Ville, est lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième

Sur proposition de M. l'échevin L. ALLEE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit Drésenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

2.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et deme lectures un règlement à l'effet d'établir un système deau à haute pression dans le quartier Ouest,

Le Conseil en conséquence procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

La section 3 étant lue, elle est amendée en substituant le chiffre "\$500,000" au chiffre "\$300,000", dans la 4ème ligne, et, ainsi amendée, ladite section est agréée.

La section 4 étant lue, elle est agréée.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que la section suivante soit ajoutée audit rè-

"Ce règlement entrera en vigueur après avoir été ratifié et confirmé par la Législature, avec un proviso statuant que cette taxe ne sera pas purgée même par décret du "sherif ou par prescription."

Ledit règlement, tel qu'amendé après avoir été approu-vé par l'avocat en chef de la Ville, est lu pour la deuxième fois

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin FRASER, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit rèslement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin FRASER, il est

Résolu: Que ce règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de prendre les mosmités le la ville soit prié de prendre les mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités le mosmités le la ville soit prié de prendre le mosmités les mesures nécessaires pour soumettre ledit règlement à la Législature provinciale pour ratification.

3.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport des Commissions des Finances et de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Central Heat, Light & Power Commissions et de se servir de Power Co." de pratiquer des excavations et de se servir de certaines parties de la rue St-Pierre,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, ap-

puyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission de la Voirie, tel qu'amendé par la Commission des Finances, soit

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID, Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU. Sous-greffier de la Ville.

"Dorchester, Lagauchetière, Craig, Notre-Dame, St. Denis, "Berri, Amherst and St. Hubert streets.

"District No. 16.—(Papineau Ward). Ontario, Ste. Ca-"therine, Dorchester, Craig and Notre-Dame streets.

"District No. 17.—(St. Mary Ward). Notre-Dame, Ste. Catherine and Ontario streets.

"District No. 18.—(Hochelaga Ward). Notre-Dame, Ste. "Catherine and Ontario streets."

And, so amended, said section was agreed to.

Section 3 (formerly section 2) being read, the same was agreed to.

Said by-law, as amended after having been approved by the chief City attorney was read a second time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. CLEA-RIHUE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that said bylaw be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. CLEA-RIHUE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City clerk for their signatures.

2.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to establish a high water pressure system in West Ward,

The Council accordingly proceeded to consider said bylaw in second reading.

Sections 1 and 2 being read, they were agreed to.

Section 3 being read, the same was amended by substituting the figures "\$500,000" for the figures "\$300,000", in the 4th line thereof, and, so amended, it was agreed to.

Section 4 being read, it was agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the following section be added to said

"This by-law shall only come into force after being ra-"tified and confirmed by the Legislature, with a proviso "that such tax shall not be cleared off even by Sheriff's "sale or by prescription."

Said by-law, as amended, after having been approved by the chief City attorney, was read a second time. .

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. FRA-SER, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that said bylaw be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. FRA-SER, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City clerk for their

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That the City clerk be instructed to take the necessary measures to have said by-law submitted to the Provincial Legislation for ratification.

3.—The order of the day being read to consider a report from the Finance and Road Committees, to allow the Central Heat, Light and Power Co. to excavate and use certain portions of St. Peter street,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That the report of the Road Committee, as amended by that of the Finance Committee, be adopted.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID, City Clerk

JULES CREPEAU. Asst. City Clerk.